

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-huit, puis trente-neuf à partir de vingt heures cinquante-sept, quarante à vingt heures cinquante-neuf puis trente-neuf à vingt et une heures trente-sept et quarante à vingt et une heure cinquante, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt-trois mars précédent.

**Étaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M.SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M.LISON Adjoints au Maire, Mme GAUTIER, M. REDON, Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA (à partir de vingt heures cinquante-sept), M.GUY, Mme TAN, M. J.P. LEROY, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme YAZIDI, M. GRAUER, Mme TUFFERY-TOULLEC, M. ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC (présente jusqu'à vingt et une heure trente-sept et à partir de vingt et une heure cinquante), M.MATRAT, Mme AIT MOUFFOK, M. LEROY H, Mme COHEN, M. AHMED, Mme SAID ABDALLAH, M. LE FLOCH, Mme PROSPERI, M. TAVARES Mme DOUMBIA (à partir de vingt heures cinquante-neuf), M. CHALLAL, Mme ROCH.

**Absents représentés :**

M. BOURDI représenté par M. Hervé CHEVREAU  
Mme BASTIDE représentée par M. KONIECZNY,  
Mme KAIS représentée par Mme PONTHER,  
M. BENYAHIA représenté par Mme BLIN jusqu'à vingt heures cinquante-sept,  
Mme KERNISSI représentée par M. ESPINASSE,  
M. BOUTIN, Conseillers Municipaux représentée par M. TAVARES,  
Mme DOUMBIA représentée par Mme PROSPERI jusqu'à vingt heures cinquante-neuf.

**Absente non représentée :**

Mme TRUONG NGOC (de vingt et une heure trente-sept à vingt et une heure cinquante) pour la délibération N°25 (Subvention de fonctionnement à l'Association PROMOBORAN- Année 2018).

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Isabelle TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM290318 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÈDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 08 FEVRIER 2017**

**ADOpte** le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 08 février 2017.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

**CM290318 - 3 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Karim AHMED au sein de l'Assemblée du Conseil Municipal et de la Commission n°3 :

**Commission n° 3 : Affaires Sociales, Éducation, Jeunesse :** Solidarité, Famille et Santé, Petite Enfance, Affaires Scolaires, Eco-citoyenneté, Logement, Culture, Sports, Jumelages, Cérémonies Officielles, Relations avec les Communautés, Vie des Quartiers.

**CM290318 - 4 - ADHÉSION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE A DIVERS ORGANISMES**

**DECIDE** le renouvellement de l'adhésion aux syndicats suivants :

Nom de l'association/syndicat	Secteur	Montant 2017
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Technique	20.854.33 €
S.I.F.U.R.E.P. (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)	Démarches Administratives	2.790.00 €
		23.644.33€

**DIT** que les dépenses seront prélevées au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 5 - RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES - ANNÉE 2018**

**FIXE** les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ainsi qu'il suit :

- Concession décennale	80,00 €
- Concession trentenaire	317,00 €
- Concession cinquantenaire	1.178,00 € (uniquement pour les renouvellements)
- Case de Columbarium décennale	296,00 €
- Demi-case de Columbarium décennale	148,00 €
- Cavurne décennale	490,00 € (uniquement pour les renouvellements)
- Mémorial décennal	236,00 €
- Caveau provisoire :	
- de 48 h à 15 jours :	21,50 €
- de 16 à 30 jours :	61,50 €
- de 31 à 60 jours :	255,00 €
- de 61 à 183 jours :	610,00 €
- Vacation de Police	20,00 €

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 6 -NOTE D'INFORMATION : ATTRIBUTION DE 5 LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET DE RENOVATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

*Pas de vote*

**CM290318 - 7 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE VM 93800, POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE – ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention pour l'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour l'année 2018, sur la période du lundi 05 mars 2018 au vendredi 29 juin 2018,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pour l'organisation de la natation scolaire avec la société VM 93800, l'Education Nationale, pour l'année 2018 et toutes pièces s'y rapportant.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 8 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'EQUIPEMENT SPORTS LOISIRS LE CANYON – AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE**

**APPROUVE** l'avenant N°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation de l'espace aquatique – remise en forme de l'équipement sports-loisirs Le Canyon, avec la société VM 93800, ayant pour objet la modification des modalités de fréquentation de cet espace par l'Ecole Municipale du Sports.

**AUTORISE** le maire à signer ledit avenant.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 9 - APPROBATION DE LA NOUVELLE CHARTE DU CONSEIL CONSULTATIF DE VILLE**

**APPROUVE** la nouvelle charte du Conseil Consultatif de Ville.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 -10 - APPROBATION DE LA SESSION 2018 DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE B ET DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA CHARTE ET AU CONTRAT AVEC LES BENEFICIAIRES**

**APPROUVE** les modifications apportées à la charte et au contrat signé entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et les bénéficiaires de la bourse au permis de conduire B de 2018.

**APPROUVE** la liste des 20 bénéficiaires de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2018 :

MEBAREK Hamza	ZARRAOUI Said
GACI Alexandre	TOKBILGIN Nisanur
MUNGROO Astrid Kaisy	CLARUS Jérémie
DU Stéphanie	PROPHETE Louicinette
MUNGROO Kate	BARAKA Mohamed
BEN YACOUB Rihab	DRAME Aïssatou
ROPPEL CHWEDCZUK Adrian	LARINE Arthur
SRISKANTHARAJAH Niruja	BENSAOUD Nassim
VIMALANATHAN Jerallyne	NZAOU Vitiana
GAU Florian	KHELIFI Anaïs

**APPROUVE** la liste des candidats de la session de la bourse au permis de conduire B pour 2018 placés en liste d'attente dans l'ordre de priorité ci-dessous :

1) KEBE Khady	4) SOARES Tonia
2) GRINE Chabba	5) MABROUK Safia
3) SIDIBE Akibou	

**APPROUVE** la liste des auto-écoles partenaires du dispositif pour 2018 :

- C.E.R. Epinay,
- Auto-école Happy.

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats avec les bénéficiaires de la bourse et les conventions avec les auto-écoles.

**DIT que** les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 11 - CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay sur Seine et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, fixant les objectifs communs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION SAINT-MEDARD POUR L'ORGUE ET SON RAYONNEMENT (A.S.M.O.R.) - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement (A.S.M.O.R.) pour l'année 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'Association Saint-Médard pour l'Orgue et son Rayonnement une subvention de 1 556 € (mille cinq cent cinquante-six euros) pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPINAY-SUR-SEINE » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « *Orchestre d'Harmonie d'Epinay-sur-Seine* », fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune pour l'année 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'association Orchestre d'Harmonie d'Epinay-sur-Seine une subvention de 19.000 € (dix-neuf mille euros) pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « AQUARELLE ARTS ET PASSIONS » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "Aquarelle Arts et Passions" fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à association "Aquarelle Arts et Passions" une subvention de 2.000 euros (deux mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC  
« L'ASSOCIATION DES JUMELAGES D'EPINAY – A.J.E. » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et « l'Association des jumelages d'Epinay » (A.J.E.) fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'A.J.E. une subvention de 4.000 € (quatre mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC  
L'ASSOCIATION « ARCANA » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « ARCANA » pour l'année 2018, fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'association « ARCANA » une subvention de fonctionnement de 30.500,00 € (trente mille cinq cent euros),

**DECIDE** de verser à l'association « ARCANA » :

- une subvention de fonctionnement de 30.000,00 €,
- une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € au titre de sa participation à la manifestation « La Ville chante » dans le cadre de l'Année croisée France-Israël le 24 juin 2018,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 – 17 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À « L'ASSOCIATION CULTURELLE JEAN JAURES » - ANNÉE 2018**

**DECIDE** de verser à « l'Association culturelle Jean Jaurès » une subvention de fonctionnement de 468 € (quatre cent soixante-huit euros) pour l'année 2018,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 18- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JACQUES FEYDER POUR UN ÉCHANGE FRANCO-ALLEMAND À LYON**

**DECIDE** de verser au lycée Jacques Feyder une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 -19- - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ECOLE ELEMENTAIRE PASTEUR 2 POUR UN ÉCHANGE SCOLAIRE AVEC OBERURSEL**

**DECIDE** de verser à l'école élémentaire Pasteur 2 une subvention exceptionnelle de 3 300 € (trois mille trois cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 – 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION « ASCRA » ET LA VILLE D'ÉPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association « ASCRA » fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2018,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2018 à 5.000,00 € (cinq mille euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 21 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « A CHAT MALIN » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « A CHAT MALIN » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION A CHAT MALIN » 800,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 22 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale à l'association « ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » pour l'année 2018 comme suit :

« ASSOCIATION ÉPISURSCÈNE CHANT ET DANSE » 450,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 -23 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'EPINAY-SUR-SEINE (C.S.M.E.) - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention avec le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant 282.605 € (deux cent quatre-vingt-deux mille six cent cinq euros) équivalent à une subvention de fonctionnement de 217.605 € (deux cent dix-sept mille six cent cinq euros), et de la valorisation du personnel mis à disposition de 50.000 € (cinquante mille euros) pour permettre au Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine de respecter les engagements contenus dans la présente convention et permettre de fonctionner à ladite association durant l'année 2018, ainsi que le versement d'une subvention de 15.000 € afin de permettre au Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine la co-organisation avec la Ville du semi-marathon « La Spinassienne » en octobre 2018.

Les 50.000 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes,

**APPROUVE** le versement de cette subvention selon les modalités ci-dessous :

- 50 % à l'issue du passage du dossier en Conseil Municipal
- 50 % au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 24 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2018**

**APPROUVE** la convention avec l'association Académie de Football d'Epinay-sur-Seine,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 90.010 € (Quatre-vingt-dix mille euros),

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 25 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION PROMOBORAN - ANNÉE 2018**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'Association PROMOBORAN pour l'année 2018 dont le montant s'élève à 5.100 € (cinq mille cent euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 43

Vote contre : 1 M. CHALLAL

*Favorable à la majorité*

**CM290318 - 26 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE D'ORGEMONT - ANNÉE 2018**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Gymnastique d'Orgemont pour l'année 2018 dont le montant s'élève à 2.700 € (deux mille sept cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à la majorité*

**CM290318 - 27 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYÉS COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2018**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive des Employés Communaux pour l'année 2018 dont le montant s'élève à 1.500 € (mille cinq cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 28 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION TWIRLING CLUB D'EPINAY-SUR-SEINE - ANNÉE 2018**

**DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Twirling Club d'Epinay-sur-Seine pour l'année 2018 dont le montant s'élève à 900 € (neuf cents euros),

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 29 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DU CANYON**

**APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et le groupement composé de l'agence Thierry Nabères Architectes (TNA) et de la société ETHIS Ingénierie, ayant pour mandataire l'agence Thierry Nabères Architectes, ayant pour objet de solder définitivement les comptes du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation technique de la piscine du Canyon (Marché N° SERV/2015/2787) et de prévenir tout litige à naître au titre des prestations objet dudit marché.

**PRECISE** que le montant du protocole transactionnel est de 23.285,00 €H.T., soit 27.942,00 € €T.T.C. au taux de T.V.A de 20%.

**AUTORISE** le Maire de la Ville d'Epinay-sur-Seine à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 30 - AUTORISATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE ET LA MODERNISATION DU COLLÈGE ROBESPIERRE SIS 1 RUE DES SAULES, SUR UNE PARCELLE COMMUNALE (I n°175)**

**AUTORISE** le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis à déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour le projet de rénovation énergétique et de modernisation du collège Robespierre situé 1 rue des Saules, sur la parcelle communale cadastrée section I n°175.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 31- RÉGULARISATION FONCIÈRE SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET LA SAIEM DE PARCELLES SITUÉES SQUARE DE CHERBOURG À EPINAY-SUR-SEINE**

**APPROUVE** l'acquisition sans soulte, à la SAIEM, de parcelles situées square de Cherbourg à Épinay-sur-Seine, cadastrées section T n° 161p et 162p repérées sous teinte jaune sur l'extrait du plan parcellaire ci-joint, d'une surface totale de 613 m<sup>2</sup>,

**INDIQUE** que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la Commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant,

**DIRE** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 32- CESSION D'UN TERRAIN SIS 3 RUE JULES MICHELET À EPINAY-SUR-SEINE**

**DECIDE** la cession, au prix de 200.000,00 €uros (dont 15 000,00 €uros T.T.C. de commission d'agence à la charge de l'acquéreur) à Monsieur et Madame JACQUEMIN Loïc demeurant ensemble 4b, rue Jules Michelet – 93800 EPINAY-SUR-SEINE, du terrain communal cadastré section E n° 10 d'une contenance de 548 m<sup>2</sup>, situé 3, rue Jules Michelet à Epinay-sur-Seine,

**DIT** que les frais liés au transfert de propriété seront à la charge des acquéreurs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents s'y attachant.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

### **CM290318 - 33- TAUX DE RÉMUNÉRATION DES PSYCHOMOTRICIENS VACATAIRES INTERVENANT DANS LES CRÈCHES**

**DECIDE** que la rémunération horaire des psychomotriciens vacataires sera fixée en rapport avec la grille indiciaire des techniciens paramédicaux territoriaux,

**DECIDE** que le taux horaire sera compris entre 13,62 € bruts correspondant au traitement indiciaire d'un psychomotricien au 5<sup>e</sup> échelon de la grille du cadre d'emploi et 16,83 € bruts (8<sup>e</sup> et dernier échelon de la grille indiciaire),

**DECIDE** que le taux horaire sera déterminé en fonction de l'expérience de l'intervenant et de ses diplômes,

**DECIDE** que le taux horaire suivra l'évolution de l'indice 100,

**FIXE** la date d'application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**DIT** que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

### **CM290318 - 34- INDÉMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX**

**DECIDE** de modifier l'article 7 de la délibération du 8 avril 2014 en attribuant les indemnités mensuelles suivantes aux 20 conseillers municipaux comme suit :

Isabelle TAN	90,51 €
Thierry BOURCIER	90,51 €
Samira YAZIDI	90,51 €
Catherine TOULLEC	90,51 €
Amrane ELMALEH	90,51 €
Bernadette CROS	90,51 €
Geneviève TRUONG NGOC	90,51 €
Alain MATRAT	90,51 €
Vanessa AIT MOUFFOK	90,51 €
Hervé LEROY	90,51 €
Ghislaine COHEN	90,51 €
Karim AHMED	90,51 €
Maryse SAID ABDALLAH	90,51 €
Guillaume LE FLOCH	90,51 €
Rodolphe BOUTIN	90,51 €
Joëlle PROSPERI	90,51 €
Pierre-Franklin TAVARES	90,51 €

Bâ DOUMBIA	90,51 €
Madjid CHALLAL	90,51 €
Geneviève ROCH	90,51 €

**INDIQUE** que les autres articles restent inchangés,

**RAPPELLE** que les élus municipaux titulaires d'autres mandats électifs ne peuvent percevoir pour l'ensemble de leurs fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités supérieur à une fois et demie le montant brut de l'indemnité de parlementaire,

**DIT** que la valeur des indemnités du Maire et des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

*Favorable à l'unanimité*

**CM290318 - 35- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX N° 5112**

**PREND ACTE** de la décision en matière de droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux relative à la déclaration d'intention d'aliéner n°5112.

**CM290318 - 36- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises mi-janvier 2018 à février 2018 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le **- 3 AVR. 2018**

La Secrétaire,



Isabelle TAN

Le Maire,



Hervé CHEVREAU